

A l'issue du dépouillement de nos votes, voici le

Relevé de conclusions de l'assemblée générale 2019 du CEP

Nombre d'adhérents : 25

Nombre de votants : 14

Les chantiers du CEP

Les 4 chantiers proposés recueillent l'unanimité (sauf à la question 2, où nous avons 1 non réponse). Les différences portent sur l'intention de participer à chacun de ces chantiers :

Bibliographie des travaux sur le picard (BTP) q1 :	unanimité ;	participation (2 abst)
Bibliothèque numérique picarde (BNP) q2 :	unanimité -1 abst	participation : 4 abst
Recensement des enregistrements numérisés, q3 :	unanimité	participation : 6 abst
Recensement des enregistrements non numérisés, q4 :	unanimité	participation : 8 abst

Le bureau propose que ces résultats soient interprétés ainsi :

- pour BTP et BNP, ce sont des décisions prises désormais, et il ne reste plus qu'à les organiser et à les mener à bien ;
- En ce qui concerne les enregistrements de langue picarde, la décision de principe est prise, mais nous pouvons considérer que le projet n'est pas encore assez au point pour convaincre, il demande encore à être précisé.

Le bureau va proposer une démarche dans les semaines ou mois qui viennent, mais chacun peut évidemment proposer ses idées pour contribuer à ces travaux.

À propos du site du CEP

(q6) Un « espace de discussion » : 5 oui, 5 non, et 4 abstentions. Ce n'est donc pas tranché, on laisse cette question en suspens. Rappelons cependant que la maquette envisagée pour le site comprend déjà la possibilité (pour les internautes) de s'adresser à nous : c'est une fonction assez élémentaire.

(q7) Faut-il publier la liste des membres sur le site ? Oui à l'unanimité, et

(q8) chaque membre étant brièvement présenté sur le site.

Le bureau va mettre en œuvre cette décision, en vous proposant un petit formulaire à renseigner.

Fonctionnement du CEP

(q5) Sur le besoin d'une « liste de diffusion » proprement dite : 6 oui, 6 non, et 2 abstentions. Ce n'est pas tranché, on laisse donc cette question en suspens.

(q9) Un courriel d'information périodique ? 10 oui, 3 non, 1 abstention. La décision de principe est donc prise. Qui se propose de s'en charger ?

(q10) Quant à la question de la cotisation et de son montant : À l'unanimité des votants, le CEP décide de fixer une cotisation annuelle (rappel : jusqu'à présent, elle existe, mais s'élève à zéro euro!) . Deux votants proposent un montant de 15 €, deux autres proposent 30 €, et cinq proposent 20 €. Pour cette première année, le bureau proposera donc un montant de 20 €.

(q11) À l'unanimité moins 1 abstention, le CEP décide du principe d'une journée annuelle de travail interne. Le bureau proposera prochainement la mise en œuvre de cette décision.

(q12) Par 13 voix pour, une voix contre et zéro abstention, l'Assemblée générale décide de reconduire le bureau actuel, qui est donc réélu sans modification.

Ces votes point par point constituent le programme d'activité du CEP, ainsi adopté.

Pour cette année, sachant que nous n'avons pas de finances (cotisation zéro), nous n'avons pas non plus de rapport financier, bien sûr.

Fin

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX